

AVIS AUX PARENTS 2020-2021

ADMISSION (voir horaire personnalisé plus bas) ET INSCRIPTION SCOLAIRE

PROCÉDURE D'ADMISSION

- Pour les nouveaux élèves qui fréquenteront le préscolaire 4 ans ou 5 ans en 2020-2021 :
- Pour les nouveaux élèves qui résideront sur le territoire de la commission scolaire :

Les parents doivent se présenter à l'école de leur secteur aux dates et heures mentionnées ci-après.

De plus, les parents doivent présenter :

- Enfants nés au Québec : l'**ORIGINAL** du certificat de naissance (grand format) émis par le directeur de l'État civil¹ ou tout autre document reconnu par le Ministère;
- Enfants nés au Canada, hors Québec : l'**ORIGINAL** du certificat de naissance (grand format) de la province;
- Enfants nés à l'extérieur du Canada : acte de naissance et une preuve de sa citoyenneté canadienne ou de sa résidence permanente ou de son exemption;
- Tous les documents pertinents en lien avec les besoins particuliers de votre enfant;
- Le **DERNIER BULLETIN** de l'année en cours, si l'élève fréquente déjà un établissement scolaire.

Les parents doivent attester leur résidence au moyen de **DEUX** preuves de l'adresse officielle du ou des parents détenant la garde légale de l'élève. Les documents admis sont :

- Compte de télécommunications (téléphonie, internet, etc.);
- Facture d'Hydro-Québec;
- Compte de taxes;
- Contrat notarié ou bail (avec lettre du propriétaire);
- Copie de l'avis de cotisation de Revenu Québec;
- Relevé d'emploi;
- Avis de paiement de soutien aux enfants de la RRQ;
- Permis de conduire.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour les élèves qui fréquentent déjà l'une de nos écoles et qui poursuivront au préscolaire, au primaire et au secondaire en 2020-2021 :

Les parents recevront un courriel les invitant à compléter l'inscription 2020-2021 de façon électronique via un site Web sécurisé (Mozaiik-Inscription).

¹ Les demandes relatives à un certificat de naissance doivent être expédiées à :

Directeur de l'État civil, 2535, boulevard Laurier, Québec G1V 5C5
Téléphone : 418 644-4545 | etatcivil.gouv.qc.ca

ÉLÈVE HORS SECTEUR (Choix d'école)

L'acceptation du choix d'école est valide pour une année scolaire.

ADMISSION (pour les nouveaux élèves) :

Les parents des nouveaux élèves peuvent choisir une école de la commission scolaire autre que celle de leur secteur en conformité avec les critères d'admission et d'inscription que l'on retrouve sur le site de la commission scolaire www.cskamloup.qc.ca.

Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande au moment de l'admission en complétant le formulaire prévu à cette fin disponible au <https://www.cskamloup.qc.ca/admission-et-inscription/prescolaire-primaire-et-secondaire/>.

INSCRIPTION (pour les élèves qui fréquentent déjà l'une de nos écoles) :

Lors de l'inscription en ligne, les parents des élèves pourront procéder à un choix d'école en conformité avec les critères d'admission et d'inscription que l'on retrouve sur le site de la commission scolaire www.cskamloup.qc.ca.

ENTENTE HORS COMMISSION SCOLAIRE (Entente extra-territoriale)

L'acceptation d'une entente est valide pour une année scolaire.

- Pour les élèves qui ne résident pas sur le territoire de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup et qui voudraient être scolarisés dans une de nos écoles :
- Pour les élèves qui font déjà l'objet d'une entente de scolarisation au cours de la présente année scolaire :

Les parents de ces élèves doivent se procurer auprès de leur commission scolaire le formulaire *Entente de scolarisation avec une commission scolaire extérieure* et nous le transmettre entre le 1^{er} et 28 février 2020 en conformité avec les critères d'admission et d'inscription que l'on retrouve sur le site de la commission scolaire www.cskamloup.qc.ca.

Pour les élèves qui résident sur notre territoire et qui voudraient être scolarisés dans une école d'une autre commission scolaire :

Les parents de ces élèves devront compléter en ligne le formulaire *Entente de scolarisation avec une commission scolaire extérieure* en allant sur le site de la commission scolaire au www.cskamloup.qc.ca ou communiquer avec les services éducatifs jeunes de notre commission scolaire.

Les demandes d'admission et d'inscription seront traitées selon les Critères d'admission et d'inscription à l'éducation préscolaire et aux ordres d'enseignement primaire et secondaire de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

HORAIRE PERSONNALISÉ DES ADMISSIONS 2020-2021

	NOM DE L'ÉCOLE	SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE	DATE D'ADMISSION À LA MATERNELLE 4 ANS ET 5 ANS	
SECTEUR RIVIÈRE-DU-LOUP	MOISSON-D'ARTS (L'Isle-Verte)	418 868-6836, poste 4910	4 février 2020	8 h 30 à 11 h
	LA CHANTERELLE (Saint-Paul-de-la-Croix)		Les inscriptions se feront au secrétariat de l'école Moisson d'Arts	
	NOTRE-DAME-DU-SOUIRE (Saint-Épiphane)		3 février 2020	13 h à 15 h 30
	VENTS-ET-MARÉES (Cacouna)	418 862-4266, poste 5110	26 février 2020	8 h à 11 h
	DESBIENS (Saint-Arsène)	418 862-5616, poste 5114	26 février 2020	8 h 15 à 11 h 15
	DES VIEUX-MOULINS (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup)	418 868-6850, poste 5010	12 février 2020	8 h 30 à 11 h
	SAINT-MODESTE	418 862-6072, poste 5112	12 février 2020	8 h 30 à 11 h
	ROY (Rivière-du-Loup)	418 862-0562, poste 4815	6 février 2020	13 h 30 à 16 h 30
	INTERNATIONALE ST-FRANÇOIS-XAVIER (Rivière-du-Loup)	418 862-6901, poste 3910	18 février 2020	9 h 30 à 11 h 30 – 13 h à 16 h 30
	LA CROISÉE, 1 ^{ER} CYCLE (Rivière-du-Loup)	418 868-2392, poste 3810	5 février 2020	13 h à 16 h 30
	NOTRE-DAME-DU-PORTAGE	418 862-5081, poste 4610	13 février 2020	8 h 30 à 11 h
	LES PÈLERINS (Saint-André)		12 février 2020	8 h 30 à 11 h
	LANOUILLE (Saint-Antonin)	418 867-1616, poste 4010	6 février 2020 7 février 2020	15 h à 18 h 13 h à 15 h
	SECTEUR SAINT-PASCAL	HUDON-FERLAND (Saint-Alexandre-de-Kamouraska)	418 868-6840, poste 4510	7 février 2020
SAINTE-HÉLÈNE		418 856-7057, poste 4511	6 février 2020	13 h à 15 h 30 (si tempête, remis au 11 février même heure)
SAINT-LOUIS (Saint-Joseph-de-Kamouraska)			6 février 2020	8 h 15 à 11 h (si tempête, remis au 11 février même heure)
MONSEIGNEUR-BOUCHER (Saint-Pascal)		418 856-7050, poste 3410	12 février 2020	13 h à 16 h (si tempête, remis au 19 février même heure)
SAINT-LOUIS (Kamouraska)		418 856-7053, poste 4710	6 février 2020	13 h à 16 h (si tempête, remis au 13 février même heure)
SAINT-BRUNO (Saint-Bruno-de-Kamouraska)			4 février 2020	13 h à 16 h (si tempête, remis au 11 février même heure)
SAINT-PHILIPPE (Saint-Philippe-de-Néri)		418 856-7056, poste 4410	13 février 2020	13 h à 16 h (si tempête, remis au 20 février même heure)
NOTRE-DAME (Mont-Carmel)			10 février 2020	13 h à 16 h (si tempête, remis au 12 février même heure)
J.-C.-CHAPPAIS (Saint-Denis)			4 février 2020	13 h à 16 h (si tempête, remis au 7 février – 13 h à 15 h 30)
SECTEUR LA POCATIÈRE	SACRÉ-COEUR (La Pocatière)	418 856-2823, poste 2210)	3 au 6 février 2020 10 au 13 février 2020	8 h à 11 h – 13 h 15 à 15 h 30 8 h à 11 h – 13 h 15 à 15 h 30
	DE L'ÉTOILE-FILANTE (Saint-Onésime-d'Ixworth)	418 856-7045, poste 4310	4 février 2020	8 h à 11 h 30 – 12 h 30 à 16 h
	DE LA MARÉE-MONTANTE (Saint-Roch-des-Aulnaies)		3 février 2020	8 h à 11 h 30 – 12 h 30 à 16 h
	DE L'ORÉE-DES-BOIS (Sainte-Louise)		5 février 2020	8 h à 11 h 30 – 12 h 30 à 16 h
	DE LA PRUCHIÈRE (Saint-Pacôme)	418 856-7047, poste 4211	12 février 2020	8 h 15 à 11 h 45 – 13 h à 15 h 45
	DES VENTS-ET-MARÉES (Rivière-Ouelle)		13 février 2020	8 h 15 à 11 h 45 – 13 h à 15 h 45
	DE L'AMITIÉ (Saint-Gabriel-Lalemant)		11 février 2020	8 h 15 à 11 h 45 – 13 h à 15 h 45